République française
LOZERE
GORGES DU TARN CAUSSES - Commune

Séance du mardi 03 novembre 2026

Date de la convocation: 26 octobre 2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Résultat du vote :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Le trois novembre deux mille vingt-six l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Jaclyn MALAVAL,

Présents : Madame Jaclyn MALAVAL, Monsieur Jean-Luc MICHEL, Madame Anny MIAZGOWSKI, Monsieur Alain CHMIEL, Madame Cécile VESCHAMBRE, Monsieur Philippe DEFASSIAU, Monsieur Christian MALHOMME, Monsieur Didier VERNHET, Monsieur André BOIRAL, Monsieur Anthony CHOMAT, Madame Sabine CANNESSON, Monsieur Benoît SANCHEZ, Madame Fany NOGARET, Madame Line GASSIN, Madame Emeline THERON

Représentés :

Excusés : Monsieur Pierre PAGES, Madame Cristina POURQUIER, Madame Elisa SUARD

Absents : Madame Marie SABOURIN

Secrétaire de séance : Monsieur Anthony CHOMAT

DE_2026_108 - Objet : Approbation de la proposition du groupe ELABOR pour la procédure de reprise des concessions de cimetière en état d'abandon

Madame le Maire porte à la connaissance du conseil municipal les difficultés actuelles liées à la gestion des 8 cimetières communaux. En effet, les cimetières de Quézac, Blajoux et Sainte Enimie sont complets, aucune extension n'est possible.

Ainsi, le seul levier dont la commune dispose est de lancer une procédure de récupération des concessions en état d'abandon. Il s'agit d'une procédure longue, en moyenne 2 ans, qui obéit à une formalisation réglementaire stricte.

Pour accompagner la commune dans cette procédure, Madame le Maire propose de retenir le bureau d'études ELABOR dont le détail des prestations est le suivant :

Désignation	Prix HT
Procédure de régularisation/Reprise : L'assistance suivi de procédure d'une durée de 2 ans à compter de l'envoi des démarches (sans déplacement sur site)	**9 699,00 €**
Assistance aux Réunions Publiques	**Inclus**
Assistance Juridique et Conseils	**Inclus**

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_108-DE
A G E D

Procédure de Reprise : La visualisation de la procédure sur internet : cimetière de France Le suivi de procédure de reprise La fin de procédure de reprise L'assistance suivi de procédure d'une durée de 3 ans	**5 742,00 €**
TOTAL HT	**15 441,00 €**
TOTAL TTC	**18 529,20 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE l'engagement des procédures de régularisation et de reprise des tombes selon les modalités ci-dessus présentées ;

AUTORISE Madame le Maire à signer le devis d'ELABOR dont le coût s'élève à 18 529,20 € TTC ainsi que toutes les pièces afférentes à cette opération

DIT que la dépense correspondante est inscrite au budget communal

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 05 / 11 / 2026
et publié ou notifié
le 05 / 11 / 2026

Le secrétaire de séance

Madame le Maire,
Jaclyn MALAVAL

MAIRIE DE GORGES-DU-TARN-CAUSSES

Date de transmission de l'acte: 05/11/2026
Date de reception de l'AR: 05/11/2026
048-200063147-DE_2026_108-DE
AGEDI